

Les territoires de projet avec des enjeux d'environnement prioritaires

■ Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a été créé en 1998. Aux confins des départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne, il est partagé entre les régions Aquitaine et Limousin. Il concerne 28 communes en Haute-Vienne et couvre 76 036 ha sur la région Limousin. Sa charte est en cours de révision.

Le Parc Naturel Régional de Millevaches a vu le jour en 2004. Il concerne 113 communes réparties sur les trois départements limousins, pour une surface de 314 541 ha.

Ces deux Parcs Naturels Régionaux s'inscrivent dans les sites et paysages remarquables, à environ 55 % pour le PNR Millevaches, à près de 100 % pour le PNR Périgord-Limousin.



Les Parcs Naturels Régionaux

17 à 30% des espaces départementaux s'inscrivent dans un PNR

Le PNR Périgord-Limousin	Haute-Vienne	Dordogne	Total
Nombre de communes	28	50	78
Superficie (ha)	76 036	106 671	182 707
Part du territoire (%)	12,9	11,6	///

Le PNR Millevaches en Limousin	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin
Nombre de communes	63	34	16	113
Superficie (ha)	173 301	96 452	44 541	314 541
Part du territoire (%)	29,6	17,3	8,1	18,6

Source : DREAL Limousin

Pour ces deux territoires, les enjeux, identifiés dans la charte de parc, consistent à favoriser un développement durable. Un des enjeux principaux du Parc Naturel Régional de Millevaches est l'équilibre entre surfaces forestière et agricole.



■ Les Agendas 21

Les Agendas 21 sont des projets de développement durable sur un territoire identifié. Entre 2006 et 2011, les Agendas 21 suivants ont été reconnus par le ministère en charge de l'écologie et du développement durable :

- Le Conseil général de la Corrèze, la Ville de Brive, la Communauté d'agglomération de Brive, les communes de Ayen, Beynat, Donzenac, Montaignac-Saint-Hippolyte, Saillac, Treignac.
- Le Conseil général de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges, Limoges Métropole, les communes de Aix-sur-Vienne, Le Dorat, Saint-Cyr, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Yrieix-la-Perche.
- La Région Limousin.

■ Pour en savoir plus

http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=244



Agenda 21

Un nouveau modèle de développement durable des territoires

Le programme Agenda 21 a été lancé lors du Sommet de la terre à Rio, en 1992, avec pour objectif l'élaboration d'un plan d'action pour le 21ème siècle. L'agenda 21 local est un projet de développement durable pour un territoire. C'est une démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire. L'agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie de base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel.

■ Le label « Notre village terre d'avenir »

Le label « Notre village terre d'avenir » promeut les communes de moins de 2 000 habitants qui s'engagent dans une démarche de développement durable.

Entre 2007 et 2011, ces démarches ont été engagées principalement en Corrèze par les communes suivantes : Albi-gnac, Auriac, Beaulieu-sur-Dordogne, Beyssenac, Brignac-la-Plaine, Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Chamberet, Concèze, Cublac, Curemonte, Dampniat, Espartignac, Mansac, Margerides, Meysac, Monceaux-sur-Dordogne, Neuville, Noailhac, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Ybard, Sarran, ainsi que la Communauté de communes de Beynat et la Communauté de communes de l'Yssandonnais.

En Haute-Vienne, ces démarches ont été réalisées dans les communes de Pageas (2010) et Vicq-sur-Breuilh (2011).

